

E 7110 1/71

*Le Ministre de Suisse à Londres, C. Paravicini,
au Chef du Département de l'Economie publique, E. Schulthess*

L

Trêve douanière

Londres, 17 février 1931

/.../

Les conversations qui ont eu lieu à Genève et qui ont abouti à la Note qu'a adressée, au mois de décembre, le Gouvernement britannique aux Gouvernements Français, Allemand, Polonais, Italien, Belge, Autrichien et Suisse, au sujet d'accords bilatéraux¹, ont passé inaperçues ici.

/.../

La nouvelle de la note² récemment envoyée aux sept gouvernements qui avaient déjà reçu la communication du mois de décembre, a paru dans la presse le 12 février au soir, à la suite d'un télégramme de Paris, annonçant que le Gouvernement Français avait reçu des propositions de Mr. Graham³.

Je vous envoie, sous ce pli, quelques coupures de presse à ce sujet.

Nous avons eu l'occasion de discuter de ce problème avec plusieurs personnages bien placés pour en parler, entre autres Sir Henry Fountain, Chef de la Section des Traités au Board of Trade, avec le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce de Londres, ainsi qu'avec les Attachés commerciaux des diverses Ambassades étrangères à Londres.

De nos conversations il se dégage que le Gouvernement britannique n'est, en somme, pas fâché de voir que la proposition initiale de Mr. Graham, en vue de la conclusion d'une trêve douanière⁴, n'a pas abouti. En effet, même dans certains milieux socialistes, on craint que le Président du Board of Trade n'ait été un peu hardi. En revanche, on espère que la nouvelle démarche de Mr. Graham ne sera pas ignorée et on admet qu'elle pourrait bien servir de base à des discussions qui aboutiraient, sinon à une trêve douanière proprement dite, en tout cas à une réduction, dans une certaine mesure, des tarifs actuellement en vigueur.

1. Cf. n° 57.

2. Cf. note du 28 janvier 1931 envoyée par la Légation de Grande-Bretagne à Berne au Département de l'Economie publique:

/.../

It will be observed that this statement is in two parts, consisting of (1) a list of present tariff duties proposed to be reduced by one quarter of the existing rates and the resultant duties to be consolidated; and (2) the present tariff treatment proposed to be consolidated.

2. His Majesty's Legation hope to receive in due course the list of the Federal Government's desiderata for transmission to His Majesty's Government in the United Kingdom, and they avail themselves of this opportunity of renewing to the Department the assurance of their high consideration (E 7110 1/71).

3. *Ministre anglais du Commerce.*

4. *Le Ministre du Commerce avait fait cette proposition en septembre 1929, lors de la X^{me} Assemblée de la SdN. Cette proposition était à l'origine des deux conférences économiques réunies à Genève en février-mars et en novembre 1930.*

24 FÉVRIER 1931

147

Il n'est peut-être pas sans intérêt de relever enfin que dans la Cité on s'occupe très peu de cette question. On semble croire que le nouvel effort du Président du Board of Trade est dicté par son désir de prolonger l'agonie de la trêve douanière et d'éviter qu'elle ne meure d'une mort subite.

La Légation de Suisse à Paris vous aura sans doute renseignés sur la façon dont la France a reçu la proposition du Board of Trade⁵.

L'Attaché Commercial de France à Londres n'a pas reçu de nouvelles de son Gouvernement et ne fait que suivre la question pour être au courant lui-même. Il semble croire que le Gouvernement Français n'attachera pas d'importance aux avances de Mr. Graham qui, en somme, offre très peu pour recevoir les réductions qu'il sollicite.

La question se pose d'ailleurs de savoir jusqu'où peut s'engager le Président du Board of Trade.

La trêve douanière qu'il propose prendrait-elle fin avec un changement de Gouvernement? Ainsi que vous le savez, tous changements apportés au système fiscal de la Grande-Bretagne doivent faire l'objet des dispositions de la Loi de Finance. Le Parlement confirmera-t-il une trêve telle que l'envisage Mr. Graham? Dans l'affirmative, cette trêve prendrait-elle fin avec l'avènement d'un autre gouvernement qui aurait, aux Communes, une majorité disons conservatrice?

[...]

5. Cf. la lettre du Ministre Dunant à la Division du Commerce (16 février 1931) signalant le contenu de la nouvelle note anglaise (cf. n. 2 ci-dessus), sans toutefois fournir de détails sur les réactions françaises (E 7110/1/71).